



Commune de Morrens

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : Tamman Prénom : Alexandra et Claudio
 Parcelle : 558 Adresse : Chemin du Signal 1
 Téléphone : 079 - 810-28-42 Mail : tamman.c37@gmail.com

B. Description de l'ouvrage

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnés ci-dessus.

Lieu : Morrens Date : 16.09.2022

Signature(s) : 

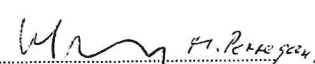
Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

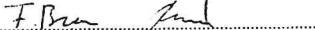
Lieu : _____ Date : _____

Signature(s) : _____

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 577 Signature(s) : 

Parcelle n° : 559 Signature(s) : 

Parcelle n° : 560 Signature(s) : 

E. Décision :



La Municipalité, dans sa séance du 20.09.2022 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Affichage au pilier public pendant 20 jours : du 22.09.2022 au 11.10.2022

Le dossier peut être consulté au greffe municipal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Prix de l'autorisation : CHF 50.-